

Question écrite No

Paiements directs en agriculture. Quel impact sur l'avifaune ?

Selon les responsables de la station ornithologique suisse de Sempach, la politique agricole fédérale actuelle ne répond pas aux exigences de la Constitution, qui veut que les terres cultivées servent à la production alimentaire, mais également à la conservation de l'habitat des animaux sauvages, les oiseaux notamment. Selon les spécialistes de cette station, il apparaît clairement que dans les zones agricoles, une espèce d'oiseau sur deux est menacée. Pour que la situation s'améliore, les agro-écologues de Sempach estiment que les paiements directs doivent être réorientés et la formation et la vulgarisation agricole réformées.

Il semble en particulier que les incitations financières soient nettement insuffisantes, puisque les paiements écologiques ne représentent que 1,5 % des revenus bruts des agriculteurs, ce qui ne les incite évidemment pas à s'engager pour la revalorisation du paysage. De plus, il apparaît que la vulgarisation agricole est insuffisamment orientée vers les objectifs de compensation écologique alors que dans la formation, ces questions sont peu traitées. Il en résulte, selon Sempach toujours, que les agriculteurs ne sont souvent pas informés du potentiel économique réel de la revalorisation du paysage. Pourtant, affirment-ils, réaliser des mesures de compensation écologique est souvent plus rentable que d'intensifier la production. L'exemple des jachères florales, en recul en Suisse, est caractéristique de cette situation, puisque, sur le plan économique, ce type de compensation rapporte davantage que les céréales d'automne notamment.

Ces constats se répètent depuis quelques années et les services agricoles des cantons en sont régulièrement informés, comme nous l'a confirmé le responsable de la communication de la station ornithologique suisse, ce qui nous incite à poser au Gouvernement les questions suivantes :

- Les outils économiques incitatifs définis dans les bases légales fédérales agricoles sont-ils suffisants pour la conservation des habitats de l'avifaune ?
Un appui financier cantonal complémentaire, notamment pour les espèces menacées, n'est-il pas souhaitable ?
- Les questions écologiques sont-elles suffisamment traitées dans les programmes de formation agricole (y compris formation continue) ?
Quels sont les plages horaires consacrées à l'écologie et à la compensation écologique et quels sont les thèmes traités ?
- Quelles sont les prestations offertes par le Service de vulgarisation agricole dans le domaine de la compensation écologique. Les ressources humaines pour traiter ce thème sont-elles suffisantes ?

Delémont, le 20 juin 2007

Le responsable : Ami Lièvre

The bottom of the document features several handwritten signatures and stamps. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, there is a signature that appears to be 'Ami Lièvre' and another one below it. On the right, there is a large, bold signature. There are also some circular stamps or marks near the signatures.